

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Compréhension en lecture
et production écrite

Dominante informative

FRA-1031-3

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

Mise à jour
Septembre 2000

Québec 

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

**Compréhension en lecture
et production écrite**

Dominante informative

FRA-1031-3

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

**Mise à jour
Septembre 2000**

**Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des apprentissages**

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2000 — 00-0290

ISBN 2 - 550 - 36065-6

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2000

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
1. Orientations et conséquences	2
2. Compréhension en lecture	3
2.1. Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative	3
2.2. Tableau de pondération.....	4
2.3. Comportements observables.....	5
3. Production écrite	6
3.1. Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative	6
3.2. Tableau de pondération.....	7
3.3. Comportements observables.....	8
4. Justification des contenus et de la pondération	10
5. Spécification de l'épreuve.....	11
5.1. Type d'épreuve	11
5.2. Déroulement.....	12
5.3. Importance relative et note de passage	12
5.4. Conditions particulières	12

PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée à des fins d'évaluation sommative. Elle sert à extraire du programme d'études de français, plus particulièrement du cours FRA-1031-3, les éléments essentiels et représentatifs qui seront l'objet d'une évaluation sommative. Elle est fondée sur le programme et permet de faire ressortir les grandes orientations et les principes sur lesquels doit reposer l'évaluation des apprentissages visés dans le programme, mais elle ne peut, en aucun cas, le remplacer. En outre, elle permet d'assurer la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

La définition du domaine d'examen est essentielle à la préparation d'épreuves valides d'une version à une autre, d'une commission scolaire à une autre ou, encore, d'une année à une autre. Elle permet de préciser les éléments évalués pour chacune des habiletés retenues à des fins d'évaluation sommative.

La définition du domaine constitue la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure pour l'évaluation sommative. Les étapes subséquentes se déroulent en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

1. ORIENTATIONS ET CONSÉQUENCES

Orientations

L'objectif du programme est de rendre l'adulte habile à lire et à rédiger divers textes, à écouter et à formuler oralement divers messages, qui pourront répondre à ses besoins de communication.

Le programme a également pour objectif d'amener l'adulte à exprimer sa perception des valeurs véhiculées dans les textes et les messages.

Le programme a pour objet le développement d'habiletés langagières dont l'acquisition progressive se fait en spirale : ainsi, les objectifs intermédiaires se répètent d'un cours à un autre autant en ce qui a trait à la compréhension que pour ce qui est de la production. De plus, les indicateurs de l'habileté sont nuancés et s'amplifient en même temps que les éléments d'apprentissage laissent voir des particularités et un élargissement en fonction du caractère distinctif de chaque dominante et du contenu qui augmente d'une année à l'autre.

Le programme a pour but de favoriser l'exploitation des ressources de la langue pour permettre à l'adulte d'acquérir et de développer des habiletés à comprendre le sens des textes et des messages qui lui sont proposés.

Dans le programme, on vise à ce que l'adulte utilise également les ressources de la langue pour développer ses habiletés à s'exprimer oralement ou par écrit.

Dans le programme, on vise l'intégration des apprentissages et le réinvestissement dans la production de ce qui a été appris en ce qui concerne la compréhension et vice versa.

Conséquences

Au moment de l'évaluation, on mettra en place des situations tirées de la vie courante pour vérifier les habiletés à lire et à rédiger des textes significatifs.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à établir des liens entre ses propres valeurs et celles qui sont véhiculées dans les textes.

Étant donné la récurrence des contenus d'apprentissage du programme, dans l'épreuve du présent cours, on pourra tenir compte des exigences des cours précédents et des connaissances acquises antérieurement.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera dans quelle mesure l'adulte est capable d'exploiter les ressources de la langue pour interpréter et évaluer le sens des textes qui lui sont proposés et d'extrapoler à partir de ceux-ci.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à utiliser les ressources de la langue dans ses productions écrites et dans la formulation de ses réponses.

Quand cela sera possible, au moment de l'évaluation, on tiendra compte pour ce qui est de la production des éléments étudiés en ce qui a trait à la compréhension et vice versa.

2. COMPRÉHENSION EN LECTURE

2.1. Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative

Objectif terminal	Lire un texte à dominante informative portant sur un sujet lié ou non à l'actualité : texte descriptif, article documentaire ou chronique.
--------------------------	---

Habiletés de synthèse et indicateurs

Dégager les composantes du texte :

- Décrire le contexte de la situation de communication.
- Préciser le sujet.
- Relever les éléments d'information contenus dans le texte.

Analyser l'information :

- Trouver les moyens qui assurent la cohérence du texte.
- Relever les idées principales et les idées secondaires.
- Exprimer sa réaction au texte.

Exploiter les ressources de la langue :

- Expliquer le sens des mots et des expressions selon le contexte.
- Relever les difficultés orthographiques de certains mots du texte.
- Montrer en quoi l'orthographe grammaticale et certains éléments syntaxiques contribuent à faire saisir le sens du texte.
- Formuler des réponses en respectant les règles de la langue.

2.2. Tableau de pondération

COMPRÉHENSION EN LECTURE

HABILETÉS	DISCOURS	LANGUE
DÉGAGER LES COMPOSANTES DU TEXTE 35 %	· Contexte de la situation de communication · Sujet traité · Éléments d'information (1) 35 %	· Sens des mots et des expressions · Difficultés orthographiques de certains mots · Contribution de l'orthographe grammaticale et de certains éléments syntaxiques au sens du texte
ANALYSER L'INFORMATION 25 %	· Moyens qui assurent la cohérence du texte · Idées principales et idées secondaires · Réaction au texte (2) 25 %	
EXPLOITER LES RESSOURCES DE LA LANGUE 40 %	· Respect des règles du fonctionnement de la langue dans la formulation des réponses (3) 5 %	
PONDÉRATION 100 %	65 %	(4) 35 %

2.3. Comportements observables

À la lecture d'un texte à dominante informative, l'adulte sera capable :

Dimension 1

- de préciser l'intention et les caractéristiques de l'émetteur ou de l'émettrice et des destinataires;
- de reconnaître ce dont il est question dans le texte en repérant des mots clés;
- de décrire l'information présentée dans le texte;

Dimension 2

- de repérer les moyens qui assurent la continuité et la progression de l'information;
- de montrer les liens entre les idées développées dans le texte;
- de comparer l'information contenue dans le texte avec sa connaissance du sujet;
- de juger de la pertinence de l'information transmise;

Dimension 3

- de respecter les règles du fonctionnement de la langue dans la formulation des réponses (énoncés ou phrases complètes);

Dimension 4

- d'expliquer le sens de mots, d'expressions ou de phrases selon le contexte;
- d'expliquer le sens de mots formés à partir des procédés de familles de mots et de dérivation lexicale;
- de repérer des mots contenant certaines difficultés orthographiques;
- de montrer comment certains accords contribuent à faire saisir le sens du texte;
- de faire ressortir l'apport de certains signes de ponctuation au sens des phrases.

3. PRODUCTION ÉCRITE

3.1. Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative

Objectif terminal	Écrire un texte à dominante informative portant sur un sujet lié ou non à l'actualité : texte descriptif ou article documentaire.
--------------------------	--

Habiletés de synthèse et indicateurs

Planifier la production de son texte :

- Déterminer le contenu et l'organisation du texte.

Présenter ses idées :

- Tenir compte des exigences de la situation de communication.
- Préciser le sujet dans l'introduction.
- Donner l'information pertinente.
- Structurer son texte de façon cohérente.

Exploiter ses idées :

- Aborder le sujet d'un point de vue factuel.
- Choisir des mots justes et des expressions correctes qui se rattachent au contexte.

Appliquer les règles du fonctionnement de la langue :

- Construire des phrases en respectant les règles syntaxiques.
- Suivre les règles de l'orthographe grammaticale.
- Écrire correctement les mots employés.

Réviser son texte :

- Soigner la présentation de son texte.

3.2. Tableau de pondération

PRODUCTION ÉCRITE

HABILETÉS	DISCOURS	LANGUE
PLANIFIER LA PRODUCTION DE SON TEXTE 3 %	· Contenu et organisation du texte (1) 3 %	
PRÉSENTER SES IDÉES 34 %	· Exigences de la situation de communication (6 %) · Précision du sujet (16 %) · Information pertinente (12 %) · Structure et cohérence du texte (2) 34 %	· Respect des règles syntaxiques (8 %)
EXPLOITER SES IDÉES 24 %	· Point de vue factuel (8 %) · Choix de mots justes et d'expressions correctes (16 %) (3) 24 %	· Respect des règles de l'orthographe grammaticale (12 %)
APPLIQUER LES RÈGLES DU FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE 34 %		· Respect de l'orthographe d'usage des mots employés (14 %) (4) 34 %
RÉVISER SON TEXTE 5 %	· Présentation du texte (5) 5 %	
PONDÉRATION 100%	66 %	34 %

3.3. Comportements observables

Dans une production écrite à dominante informative, l'adulte devra :

Dimension 1

- établir le plan général de son texte;

Dimension 2

- exprimer ses idées en respectant son intention de communication;
- adapter son texte aux destinataires;
- indiquer ce dont il est question dans le texte;
- développer des idées permettant de cerner le sujet traité;
- ordonner ses idées en respectant le plan de son texte;
- grouper ses idées en paragraphes de façon appropriée;
- utiliser des mots de relation et des mots de substitution pour établir des liens entre les phrases, les propositions, les paragraphes;

Dimension 3

- utiliser des faits pour transmettre l'information;
- employer un vocabulaire dénotatif approprié à la situation d'écriture;

Dimension 4

- rédiger des phrases simples en appliquant les règles syntaxiques usuelles concernant la structure des phrases et la ponctuation*;
- appliquer correctement les **règles étudiées** concernant les accords du verbe, du participe passé, du nom, du pronom, du déterminant et de l'adjectif;

* Ne tenir compte que des connaissances acquises antérieurement et des cas qui ont été à l'étude dans le cours considéré ici et dans les précédents.

- écrire correctement les mots employés en appliquant les règles relatives à l'orthographe d'usage;

Dimension 5

- s'assurer que la mise en page est conforme au genre d'écrit retenu et que l'écriture est lisible.

4. JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LA PONDÉRATION

En ce qui concerne la **compréhension**, les habiletés de synthèse retenues correspondent aux objectifs intermédiaires du programme d'études. Cependant, le premier objectif, *Préparer sa lecture*, ne peut faire l'objet d'une évaluation sommative compte tenu du temps et des ressources dont l'adulte dispose au cours d'une session d'examen. La plupart des indicateurs de l'habileté ont été retenus comme objet d'étude; cependant, une dimension particulière a été créée pour évaluer le respect du fonctionnement de la langue dans la formulation des réponses. La pondération de cette dimension est de 5 p. 100 pour cette partie de l'épreuve.

Pour ce qui est de la **production**, tous les objectifs intermédiaires ont été retenus comme habiletés de synthèse. Cependant, un seul indicateur de l'habileté de l'objectif intermédiaire *Planifier la production de son texte* a été retenu comme objet d'étude; il s'agit de celui où l'on demande de « déterminer le contenu et l'organisation de son texte »; sa pondération en 1^{re} secondaire est de 3 p. 100. De même, un seul indicateur de l'habileté de l'objectif intermédiaire *Réviser son texte* a été retenu comme objet d'étude; il s'agit de celui où l'on exige de « soigner la présentation de son texte »; sa pondération varie d'une classe à une autre, elle est de 5 p. 100 en 1^{re} secondaire.

On remarquera aussi qu'une pondération des divers éléments d'étude a été introduite dans les dimensions 2, 3 et 4. Elle permet de montrer la manière précise dont les éléments d'étude sont groupés. Elle comporte aussi le nombre de points sur 100 attribué à chaque élément évalué au moment de la préparation des grilles de correction pour la production écrite.

5. SPÉCIFICATION DE L'ÉPREUVE

Aux fins de l'évaluation sommative, une épreuve en deux parties est exigée : la première partie permet de mesurer l'habileté de l'adulte à lire un texte à dominante informative, la seconde, de mesurer son habileté à écrire un texte dans la même dominante. On doit faire passer l'épreuve à la fin des apprentissages.

5.1. Type d'épreuve

L'épreuve se compose de deux parties distinctes. Au cours de l'épreuve, l'adulte doit se trouver dans le contexte d'une véritable situation de communication.

5.1.1. Compréhension en lecture

Un texte à dominante informative (texte descriptif, article documentaire ou chronique) de 400 à 600 mots sera présenté à l'adulte. Les objets d'étude retenus pour le cours considéré ici seront mesurés à partir d'items (questions ou tâches) auxquels l'adulte devra répondre par écrit.

Ces items peuvent être à **réponse choisie** ou à **réponse construite**.

Lors de la rédaction des items, on devra **obligatoirement** tenir compte des trois niveaux de compréhension décrits ci-dessous. De plus, on devra essayer, autant que possible, de répartir le nombre d'items entre les trois niveaux selon la proportion établie ci-dessous.

Niveaux de compréhension

Les différents niveaux de compréhension se traduisent par les réactions que l'adulte manifeste par rapport à un texte dans ses réponses à des items.

- **une interprétation du texte** : l'adulte utilise son expérience personnelle et ses ressources langagières pour interpréter le sens du texte et en expliquer certaines parties ou certains aspects (75 p. 100 des items);
- **une évaluation et un jugement** : l'adulte utilise son expérience personnelle et ses ressources langagières pour juger de la valeur du texte et en évaluer certaines parties ou certains aspects (20 p. 100 des items);
- **une exploration du sens et une extrapolation à partir du texte** : l'adulte utilise son expérience personnelle et ses ressources langagières pour intégrer, adapter, restructurer le texte ou des parties du texte et proposer différentes interprétations et évaluations dans le prolongement de sa personnalité (5 p. 100 des items).

5.1.2. Production écrite

L'adulte devra rédiger un texte à dominante informative (texte descriptif ou article documentaire) de 200 à 250 mots. Deux ou trois sujets différents lui seront proposés; il n'y aura aucun « sujet libre ». On fournira, sous forme d'image, de champ lexical, de listes d'idées, etc., quelques renseignements pour chacun des sujets proposés afin de permettre l'émergence des idées.

Une *Liste des points à vérifier* sera fournie à l'adulte pour l'aider à réviser et à corriger son texte. Cette liste, comportant aussi la pondération, correspond aux critères de correction à partir desquels son texte sera évalué.

5.2. Déroulement

L'épreuve devra se dérouler à la fin du cours en deux sessions distinctes, la partie qui a pour objet la compréhension devant idéalement précéder celle portant sur la production.

Durée de l'épreuve

Partie relative à la compréhension : 2 heures

Partie portant sur la production : 3 heures

5.3. Importance relative et note de passage

Pour le cours considéré ici, la partie de l'épreuve consacrée à la compréhension représente 60 p. 100 du total et celle qui porte sur la production, 40 p.100.

La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve.

5.4. Conditions particulières

L'utilisation d'un dictionnaire usuel de la langue française, d'une grammaire et d'un ouvrage sur la conjugaison est permise.

L'utilisation de tout autre dictionnaire spécialisé (de synonymes, d'antonymes, d'anglicismes, etc.) n'est autorisée que pour la partie de l'épreuve portant sur la **production écrite**.

Aucun autre document ne peut être utilisé.

